

N°2024-1

### Conseil d'Administration du 30 avril 2024

**Nombre de membres à voix  
délibératives :**

Membres : 21  
Présents : 12  
Pouvoirs : 0  
Votants : 12  
Pour : 12  
Contre : 0  
S'abstient : 0

**Présents :** Magali GASTO OUSTRIC, Alain BOUBEE, Arminda ANTUNES, Philippe BRILLAUD, Laurent BRIOL, Jean-Claude DURROUX, Philippe LAGRANGE, Evelyne SANSONETTO, LINGRAND Ninon, LANFANT Françoise, Bernard LOUBET, Stéphan PRECIGOUT ;

**Excusés :** Régis FARRE, Annie NAVARRE, Claire VOUGNY, Jean-Claude ARAGON, Valérie BERGEROO, Rémy MARTIN, Murielle PINEL, Emmanuelle PINIES, Michèle TRAVERT ;

**Absents :**

**Pouvoir :**

**Date de la convocation :** 12 avril 2024

#### **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

**Date de la convocation :**  
12 avril 2024

Monsieur le Vice-Président donne lecture du rapport ci-joint :  
La loi NOTRe apporte quelques nouveautés au débat d'orientation budgétaire.

Jusqu'à présent les CCAS et CIAS des communes de plus de 3 500 habitants devaient l'organiser dans les deux mois précédents le vote du budget sans préciser la forme et l'exigence d'une délibération précise.

**Classification de l'acte :**  
7- Finances locales  
7.1 Décisions budgétaires

L'article 107 de la loi prévoit que le débat doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire, un ROB, et doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

De plus il est précisé que le ROB doit comporter une présentation de la structure et des effectifs, avant de décliner les orientations de l'année et les perspectives pluriannuelles.

Le CIAS Cœur et Coteaux du Comminges dépend fortement de la subvention d'équilibre allouée par la Communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport d'orientation budgétaire.**

Pour extrait certifié conforme  
Fait le 30 avril 2024

Le Vice-Président,

Alain BOUBEE

